

CONSEIL  
PRÉVENTION



—— Notre équipe au cœur de vos métiers ! ——

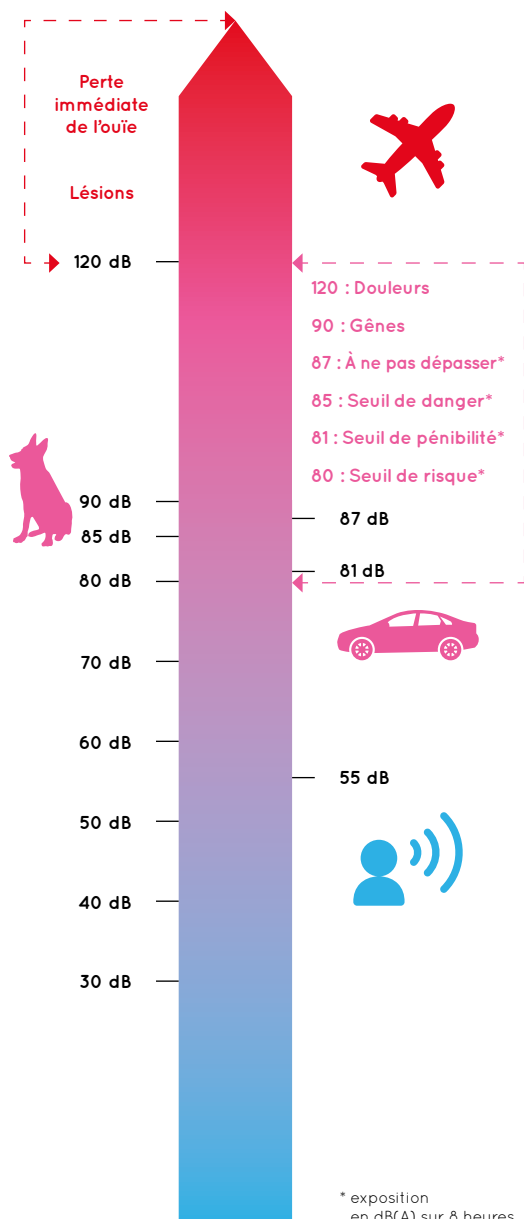
## COMMENT SE PROTÉGER DU BRUIT ?

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## COMMENT SE PROTÉGER DU BRUIT ?

Un personne sur trois serait exposée au bruit dans le cadre professionnel.  
Lorsque les effets de la surdité apparaissent, il est déjà trop tard.



## LA NOCIVITÉ DU BRUIT

La nocivité du bruit est fonction de :

- L'intensité du bruit ;
- De la durée d'exposition ;
- De ses fréquences : les sons aigus sont plus dangereux pour l'ouïe ;
- Des chocs acoustiques ou pics sonores / bruits forts inattendus.

## DANS L'ENTREPRISE, PRIVILÉGIER LES ACTIONS COLLECTIVES

1 Évaluer le risque

2 Traiter le bruit à la source

3 Limiter la propagation du bruit :

Modifications de l'agencement du lieu de travail, traitement acoustique des locaux, amortissement des vibrations, écrans acoustiques, casques téléphoniques avec limiteur de volume, bureaux d'isolement...

4 Informer les salariés concernés

5 Signaler les zones à risques

80 dB(A) SUR 8 HEURES FONT PESER SUR L'AUDITION UN RISQUE ÉQUIVALENT À :



15' de tondeuse  
à 90 dB(A)



7' de casque audio  
à 98 dB(A)



4' de tronçonneuse  
à 100 dB(A)



1 coup de fusil :  
125 dB(A)

### LES RISQUES

- Surdit , perte d'audition,
- Bourdonnements, sifflements d'oreille,
- Fatigue, stress, anxi t , troubles cardio-vasculaires,
- Baisse de vigilance, probl mes de communication,
- Augmentation du risque d'accident du travail...



## SE PROTÉGER



Casque



Arceau



Bouchons moulés individualisés



Bouchons préformés



Bouchons à façonner

### PICB : Protection Individuelle Contre le Bruit

- **Le bon indice de réduction (SNR) doit être choisi** ; le PICB doit être porté pendant toute la durée de l'exposition au bruit car deux heures sans le PICB diminue le bénéfice de 75 %.
- **Le port du PICB permet de préserver son capital auditif** : il n'est jamais trop tard.
- **Les lésions au niveau de l'oreille interne sont irréversibles.**

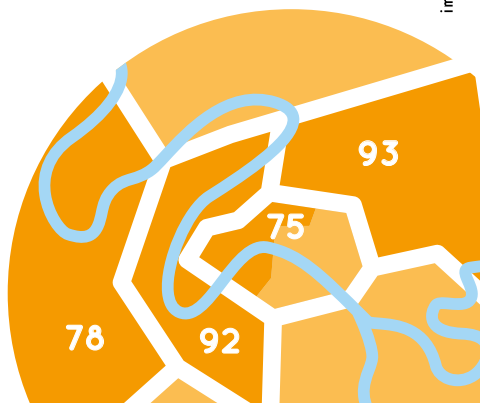
L'équipe de l'**association Horizon Santé Travail** est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches de **prévention** en santé au travail.

### VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL



### NOTRE ZONE D'INTERVENTION

78 - Yvelines  
92 - Hauts-de-Seine  
93 - Seine-St-Denis  
Paris - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup>



Siège social :  
17 Av. du Maréchal Joffre - 92022 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 37 82 82 - Fax : 01 47 25 52 41  
[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)  
SIREN N° 775 724 123 00234 - APE 8621Z